

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 29 janvier 2021 – 7h30

BIOSYNEX annonce le très vif succès de son augmentation de capital par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant de 15 millions d'euros

Strasbourg, le 29 janvier 2021 – 7h30 – BIOSYNEX (FR0011005933/ Mnémonique : ALBIO), acteur majeur de la santé publique, annonce aujourd'hui le très vif succès de son augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant définitif de 15 M€ auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux (l'« Opération ») effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordres. Le livre d'ordres a été largement couvert, s'appuyant sur une demande soutenue d'investisseurs institutionnels nouveaux et existants, d'un montant total de 20,24 M€.

L'Opération a donné lieu à l'émission de 882 352 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, soit 9,64 % du capital social actuel de la Société, à un prix par action de 17,00 € (prime d'émission incluse), pour un montant total de 14 999 984 euros (soit 8,79% du capital social post-opération de la Société).

A l'issue de l'Opération, le capital social de la Société est désormais composé de 10 036 337 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune. Sur la base des éléments de trésorerie (11,08 M€ au 30 juin 2020) et de ses revenus et dépenses prévisionnels, le montant levé dans le cadre de l'Offre, devrait permettre à la Société de mener à bien ses objectifs stratégiques et de couvrir ses besoins en fonds de roulement largement au-delà des 12 prochains mois.

Larry ABENSUR, Président Directeur Général, a déclaré à cette occasion : « *Nous remercions les actionnaires de longue date d'avoir participé à cette levée de fonds ce qui démontre leur implication et leur confiance à l'égard de la Société et sommes ravis d'accueillir au capital de BIOSYNEX de nouveaux investisseurs, notamment étrangers.* »

UTILISATION DES FONDS LEVES

Les fonds levés permettront au Groupe d'accélérer son développement vers de nouveaux débouchés au travers d'opérations de croissance externe. Ces opérations de croissance externe viseront notamment à compléter son offre de tests rapides visuels avec des petits automates de diagnostic rapide et connectés.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Un nombre total de 882 352 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro, a été émis au profit de 23 investisseurs qualifiés, dont 9 investisseurs étrangers (Europe), au sens de l'article 2(e) du Règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017, tel que visé au 1° de l'article L.411-2 du code

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

monétaire et financier, conformément à la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 8 juin 2020.

Les actions nouvelles ont été émises par décisions du Conseil d'administration du 28 janvier 2021 et du Président Directeur Général du 28 janvier 2021, conformément à la délégation de compétence conférée par la 9^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 8 juin 2020.

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 17,00 euros par action, représentant une décote de 17,62 % par rapport la moyenne pondérée par les volumes de l'action BIOSYNEX sur le marché Euronext Growth Paris des cours cotés des cinq (5) dernières séances de bourse précédant sa fixation (i.e. du 22 janvier au 28 janvier 2021), soit 20,635 euros, et une décote de 13,27 % par rapport au cours de clôture de l'action BIOSYNEX au 28 janvier 2021, soit 19,60 euros, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 28 janvier 2021, prises en vertu de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2020, qui a fixé la décote maximale autorisée à 20% de la moyenne des cours pondérée des cours cotés des cinq (5) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix.

Le capital social de BIOSYNEX sera composé de 10 036 337 actions à l'issue du règlement-livraison.

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat avant et après la réalisation de l'Opération est la suivante :

Actionnaires	Avant la réalisation de l'Opération				Après la réalisation de l'Opération			
	Nbr d'actions	% du capital	Nbr de vote	% de vote	Nbr d'actions	% du capital	Nbr de vote	% de vote
ALA FINANCIERE	3 694 406	40,36%	5 975 434	45,60%	3 694 406	36,81%	5 975 434	42,72%
Larry ABENSUR	187 666	2,05%	348 332	2,66%	187 666	1,87%	348 332	2,49%
Famille Larry ABENSUR	2 001	0,02%	2 002	0,02%	2 001	0,02%	2 002	0,01%
Sous-total famille ABENSUR	3 884 073	42,43%	6 325 768	48,27%	3 884 073	38,70%	6 325 768	45,23%
AJT FINANCIERE	1 000 138	10,93%	2 000 276	15,26%	1 000 138	9,97%	2 000 276	14,30%
Thomas LAMY	144 060	1,57%	288 120	2,20%	144 060	1,44%	288 120	2,06%
Sous total Thomas LAMY	1 144 198	12,50%	2 288 396	17,46%	1 144 198	11,40%	2 288 396	16,36%
AXODEV	303 061	3,31%	606 122	4,63%	303 061	3,02%	606 122	4,33%
Thierry PAPER	60 936	0,67%	121 872	0,93%	60 936	0,61%	121 872	0,87%
Sous total Thierry PAPER	363 997	3,98%	727 994	5,56%	363 997	3,63%	727 994	5,21%
Flottant	3 761 717	41,09%	3 761 717	28,71%	4 644 069	46,27%	4 644 069	33,20%
Total	9 153 985	100%	13 103 875	100%	10 036 337	100,00%	13 986 227	100,00%

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Opération sera portée à 0,91%.

ADMISSION AUX NEGOCIATIONS DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le même code ISIN FR0011005933 – ALBIO. Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 2 février 2021.

Les informations présentées au sein de ce communiqué le sont à l'issue du placement des actions par construction accélérée d'un livre d'ordres, à présent clos, mais restent conditionnées à la correcte exécution des opérations de règlement-livraison.

En application des dispositions de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et de l'article 1.4 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'Offre n'a pas donné et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques liés à l'Opération figurent ci-après :

- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Opération ;
- En raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient varier significativement ;
- Des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'Opération et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société ;
- La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité et ses résultats, figurent dans le rapport de gestion de la Société sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet (www.biosynex.com).

PARTENAIRES DE L'OPERATION

**Chef de File et Teneur
de Livre**

STIFEL

Conseil de l'Opération

EuroLand
Corporate

Conseil juridique

fieldfisher

**Communication
financière**

cap value
COMMUNICATION POUR VALEURS DE CROISSANCE

Contacts



Larry Abensur
Président directeur-général
abensur@biosynex.com



Julia Bridger
Listing Sponsor
+33 1 44 70 20 84
jbridger@elcorp.com



Gilles Broquelet
Communication financière
+ 33 1 80 81 50 00
gbroquelet@capvalue.fr

À propos de BIOSYNEX

Créé en 2005 et basé à Illkirch-Graffenstaden en Alsace, acteur majeur de la santé publique avec plus de 180 collaborateurs, le laboratoire français BIOSYNEX conçoit, fabrique et distribue des Tests de Diagnostic Rapide (TDR). Dans leur version professionnelle, ils offrent une meilleure prise en charge médicale des patients grâce à la rapidité de leur résultat et à leur simplicité d'utilisation. Dans leur version autotest, ils permettent au grand public une autosurveillance de diverses pathologies assurant ainsi une meilleure prévention et accélérant la demande de soins. Leader sur le marché des TDR en France, BIOSYNEX est le seul acteur à maîtriser intégralement sa chaîne de valeur grâce à sa plateforme technologique déclinable sur de nombreuses applications et adaptée à différents types d'utilisateurs tels les laboratoires, les hôpitaux, les médecins et le grand public.

Plus d'informations sur www.biosynex.com

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société BIOSYNEX dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

Dans les États membres de l'Espace Economique Européen et au Royaume-Uni, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société BIOSYNEX ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société BIOSYNEX n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. BIOSYNEX n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, la diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement à titre informatif.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de BIOSYNEX ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par BIOSYNEX. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. BIOSYNEX ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.